JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7319777801

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

https://annonces-legales.actu.fr/a/7319777801

Cette annonce a été mise en ligne le **17 février 2023** sur **Actu.fr**
Pour le département : **45 - LOIRET**

PLACIER S.A.S
Société Par Actions Simplifiée au capital de 280.000 Euros
Siège social : Zone Industrielle - 45270 BELLEGARDE
R.C.S ORLEANS n° B 836.950.030
et
PLACIER ENERGIE
Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros
Siège social : 14, Zone Industrielle – 45270 BELLEGARDE
RCS ORLEANS 917873135
AVIS D'APPORT PARTIEL D'ACTIFS
1) Par convention sous seing privé, à BELLEGARDE le 1er décembre 2022, PLACIER SAS et PLACIER ENERGIE ont établi un projet d'apport partiel d'actif placé sous le régime juridique des scissions, aux termes duquel PLACIER faisait apport à PLACIER ENERGIE de sa branche complète d'activité de pose de panneaux photovoltaïques, comprenant un actif de 1.188.197,32 euros et un passif de 1.005.325,78 euros, soit un apport net de 182.871,54 euros, arrondi à 182.870 euros avec effet rétroactif du 1er août 2022.
Cette convention d'apport partiel d'actif a été approuvée par l'associé unique de PLACIER SAS du 31 janvier 2023 et par l'associé unique de PLACIER ENERGIE du 31 janvier 2023.
En rémunération de cet apport, l'associé unique de PLACIER ENERGIE a procédé à une augmentation de capital de 182.870 euros, pour le porter de 1.000 euros à 183.870 euros, au moyen de la création de 18.287 actions nouvelles, de 10 euros de nominal, entièrement libérées, attribuées en totalité à PLACIER SAS.
Il n'est créé aucune prime d'apport.
2) En conséquence, aux termes de sa délibération du 31 janvier 2023, l'associé unique de PLACIER ENERGIE a modifié les articles 7 et 8 des statuts, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Article 7 – apport
- Lors de la constitution de la Société, il a été apporté, par l'associé unique, la somme de 1.000 euros en numéraire.
- Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale des associés en date du 31 janvier 2023 le capital a été augmenté d'une somme de 182.870 par suite de l'apport partiel d'actif de sa branche complète et autonome d'activité de pose de panneaux photovoltaïques effectué par la Société PLACIER S.A.S
Article 8 – Capital social
Ancienne mention : 1.000 euros
Nouvelle mention : 183.870 euros
3o Par ailleurs, l'associée unique de la Société PLACIER SAS a modifié l'article 2 – Objet des statuts qui est désormais libellé comme suit :
Article 2 - Objet
Ancienne mention
La société continue d'avoir pour objet directement ou indirectement, en tous pays :
- TOUTE ENTREPRISE DE COUVERTURE, ZINGUERIE, CHARPENTE ET FUMISTERIE
- TOUTES ACTIVITES D'INSTALLATION EN ELECTRICITE, GENIE CLIMATIQUE, CHAUFFAGE, ENERGIES RENOUVELABLES, SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE,
Nouvelles mentions :
La société a pour objet directement ou indirectement, en tous pays :
- TOUTE ENTREPRISE DE COUVERTURE, ZINGUERIE, CHARPENTE ET FUMISTERIE
Mention sera faite au RCS d'ORLEANS

Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.

Vincent TOUSSAINT
Directeur de Médialex